

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services de la navigation aérienne*

**Décision DSNA/D n° 09-0233 du 2 novembre 2009 modifiant la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)**

NOR : DEVA0926404S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,  
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;  
Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;  
Vu la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Les articles 7, 18 et 19 de la décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 7. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Bruneau, délégation est donnée à M. Frédéric Médioni, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à Mme Anne Frisch, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe et à M. Damien Bellier, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Art. 18. – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre Kerleroux, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du centre en route de la navigation Ouest par intérim à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Art. 19. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Kerleroux, délégation est donnée à M. Stéphane Gorin, conseiller d'administration de l'aviation civile à M. Jean-Charles Baisset, attaché d'administration de l'aviation civile et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 2 novembre 2009.

*Le directeur des services de la navigation aérienne,*  
M. GEORGES